

REGLEMENT INTERIEUR & DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

agissant en tant que (pour les mineurs)

de

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

. à pratiquer le Patinage sur Glace au sein du "B.P.G." et à participer éventuellement aux sorties et compétitions.

AUTORISE

N'AUTORISE PAS le responsable du Club, ou l'un de ses représentants, à

prendre en cas d'accident, toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de mon enfant y compris à le faire conduire (hospitaliser) dans le Centre Hospitalier le plus proche ou dans la Clinique la plus proche.

- ***J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club et m'y conformer.*** (Disponible sur le site du club: <http://www.blagnac-patinage-sur-glace.fr/index.php/le-club/reglement-interieur>)
- ***Je m'engage à respecter les heures d'accès aux gradins affichées au tableau du Club.***

La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque le patineur se trouve sur la glace durant son heure de cours.

Le club se décharge de toute responsabilité en cas de problème si les parents sont absents à la fin du cours.

Fait à Blagnac le :

DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Nous serons amenés au cours de cette nouvelle saison sportive à prendre des photographies de votre enfant à l'occasion de prestations ou de compétitions sportives (démonstrations, exhibitions, compétitions internes ou externes, Fête de la glace...). Il s'agira de photographies individuelles, de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

Ces photographies pourront éventuellement être destinées à :

- être publiées sur le site Web du Club à l'adresse Internet : www.blagnac-patinage-sur-glace.fr
- la page facebook dédié au club : <https://www.facebook.com/groups/539169876101569/>
- illustrer le journal interne du B.P.G. Le « Paty Caouec »,
- paraître à titre d'information ou de compte-rendu d'évènements, sur des publications ou des journaux tels que « Forum » publié par la ville de Blagnac, « La Dépêche », ou « Patinage Magazine »... ,
- être conservées à titre de mémoire.

(Cette utilisation fera nécessairement l'objet d'une déclaration à la commission nationale informatique et libertés)

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs :

- les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

- les photographies pourront être conservées, sous forme de corpus pour des traitements historiques par les enfants et les parents eux mêmes..

Concernant les prises de photographies envisagées et leur utilisation dans les conditions précisées ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir ci-dessous, et nous le remettre, daté, signé et portant la mention « Lu et approuvé, bon pour accord».

En cas de refus des parents, un logiciel de traitement de l'image nous permettra de gommer les signes distinctifs de la personne concernée.

**Le Comité Directeur
du Blagnac Patinage sur Glace**

Droit à l'image - MINEUR

Je soussigné(e) agissant en tant que représentant légal de

AUTORISE

N'AUTORISE PAS la diffusion de l'image de
sous toutes formes de publication précitées.

Droit à l'image - MAJEUR

Je soussigné(e) AUTORISE N'AUTORISE PAS la diffusion
d'image me concernant, sous toutes forme de publication précitées.

Fait à Blagnac le :